

FICHE ACTION N° 18

Acquérir des cellules commerciales stratégiques en cœur de ville

| | |
|-------------------------|--|
| Orientation stratégique | Orientation n°2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Action nom | Acquérir des cellules commerciales stratégiques en cœur de ville |
| Action n° | 18 |
| Statut | En réflexion |
| Niveau de priorité | Haut |
| Maître d'ouvrage | Ville de ROYE |
| Description de l'action | <p>La pérennité des commerces de centre-ville est un enjeu majeur de la commune surtout après la crise sanitaire qui a fragilisé 36 % des établissements du centre-ville Royen.</p> <p>La ville souhaite renforcer la fréquentation des commerces de son centre-ville.</p> <p>Il convient alors de mettre en place un plan d'action permettant de garantir une diversité de l'offre commerciale, de remettre sur le marché des locaux commerciaux d'apparence inactifs, d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans leur recherche, de promouvoir leurs actions et d'y créer des animations et des évènements tout au long de l'année à l'instar du marché de Noël, de la fête de la musique, ou autre évènement.</p> <p>Le plan de renforcement du commerce de centre-ville sera animé et suivi par le manager de commerce et piloté par le chef de projet PVD.</p> <p>Ce plan est constitué de trois axes de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la diversité commerciale 2. Faire du centre-ville un véritable lieu de vie 3. Renforcer son attractivité en augmentant les flux <p>Ces trois axes se déclinent en série d'actions.</p> <p>Acquérir des cellules commerciales stratégiques en cœur de ville</p> <p>La ville de Roye souhaite intensifier ses efforts pour la diversité de</p> |



| | |
|--|---|
| | <p>l'appareil commercial de centre-ville en procédant, lorsque cela s'y prête, à l'acquisition de cellule commerciale stratégique pour limiter la présence du tertiaire (banque assurance, et du fast-food). La ville à mis en place un périmètre de protection du commerce de proximité, empêchant les changements de destination des cellules commerciales en logement sur la rue d'Amiens, rue Saint-Pierre, et Place Jacques Fleury.</p> <p>Les cellules stratégiques et attractives ont été identifiées lors de l'étude commerce réaliser dans le cadre de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ». La ville se réserve le droit d'intervenir sur chacune des cellules des rue d'Amiens, Saint-Pierre, et Place Jacques Fleury.</p> |
| Partenaires identifiés | Conseil Départemental de la Somme., Région Hauts-de-France |
| Dépenses prévisionnelles | Selon l'opportunité et prix d'acquisition |
| Plan de financement prévisionnel / définitif | Participation à l'acquisition et la rénovation du local par le Conseil Départemental de la Somme et la Région Hauts-de-France |
| Calendrier | De janvier 2025 à décembre 2027 |
| Lien autres programmes et contrats territorialisés | / |
| Indicateurs de suivi et d'évaluation | <p>Nombre de locaux commerciaux acquis</p> <p>Taux de diversité des commerces du centre-ville renforcé</p> |
| Annexes | Cellules Commerciales Attractives et stratégiques du centre-ville |
| | |

Attractivité des locaux commerciaux

